

Xylella Fastidiosa : un arrêté pour repousser le fléau

9

À compter du 11 mai, toute entrée de végétaux sur le territoire insulaire sera formellement interdite.

C'est à l'issue du comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (Cropsav) du 30 avril, que le préfet de Corse, Christophe Mirmand, a signé un arrêté décrétant "l'interdiction de l'introduction de végétaux en Corse" avec une "possibilité de dérogation pour les professionnels, sur demande instruite

par les services de l'État". L'arrêté indique également que les seules entrées sur l'île se feront par les ports d'Ajaccio et de Bastia.

On se souvient que les responsables professionnels des filières végétales et les responsables institutionnels avaient été consultés le 7 avril dernier sur une série de mesures à mettre en place pour prévenir l'introduction de la bactérie Xylella fastidiosa en Corse. L'arrêté pris par le préfet Mir-

mand était très attendu, notamment par les oléiculteurs particulièrement inquiets des ravages de la bactérie sur les oliveraies de la région des Pouilles en Italie. Mais il va, également, au-delà des directives européennes, comme l'a confirmé Christophe Mirmand dans les colonnes du Monde : "Je vais plus loin que Bruxelles et même que Paris, en permettant de suspendre des importations quelle qu'en soit la provenance".

Reste à savoir si cet arrêté qui outrepassé les préconisations de Bruxelles ne va pas créer un différend d'ordre contentieux, dès lors où ainsi que l'a affirmé Enrico Brivio, porte-parole à la santé et à l'environnement de la commission européenne, tous les états membres doivent se conformer aux décisions européennes, "la France comme les autres" et qu'il ne saurait y avoir "d'exception corse".

A.-C.C.

CORSE-MATIN 02/05/15